 

***Avis modificatif N° 1 concernant l’appel d’offre N° 12/2018***

**- Séance publique -**

Il est porté à la connaissance du grand public que des modifications ont été portées au niveau de l’appel d’offre N° 12/2018 concernant l’ACHAT DE DIVERS PRODUITS INSECTICIDES RATICIDES ET DESINFECTANTS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES VECTEURS DE MALADIES ET NUISIBLES DANS LA COMMUNE DE CASABLANCA En 13 lots.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération les modifications suivantes :

1. **Additif n° 1 :**

L’Additif N°1 à l’Appel d’offre N° 12/2018, a pour objet d’introduire des modifications au niveau du CPS :

* **L’Article 27 : ORIGINE DES PRODUITS**: par l’’ajout de l’obligation de fourniture des échantillons

1/ Les Fournisseurs doivent déposer un échantillon de chaque produit proposé au service de CASA ENVIRONNEMENT ;

2/ Les échantillons doivent être présentés dans leur emballage d’origine hermétiquement fermé pour les produits en poudre ou granulés et muni d’un bouchon inviolable pour les produits liquides. Ces échantillons, s’ils sont retenus par la commission technique, seront gardés comme témoin pour les comparer avec les produits livrés.

1. **Rectificatif n° 1 :**

Le rectificatif N°1 à l’Appel d’offre N° 12/2018, a pour objet d’introduire des modifications au niveau du CPS :

* **L’Article 33‎ BORDEREAU DU PRIX ET DETAIL ESTIMATIF :**
* A.O. N° 12/2018 lot 1, est modifié comme suit : la désignation du produit est devenue :

Insecticide liquide concentré Microencapsulé et sans odeur pour pulvérisation à base de :

* + Cyperméthrine 10 %
  + Tétraméthrine 2 %
  + Piperonyl butoxide 5%
* A.O. N° 12/2018 lot 9, est modifié comme suit : la désignation du produit est devenue :

Raticide Bloc paraffiné à base de :

* Bromadiolone 0.0025 %
* Brodifacoum 0.0025 %

Le rectificatif N°1 à l’Appel d’offre N° 12/2018, a aussi pour objet d’introduire des modifications au niveau du RC :

* ‎ **L’Article 19: ‎ EVALUATION DES OFFRES:**

La grille d’évaluation technique a été modifiée

**Dispositions générales**

* Toutes les autres clauses de l’Appel d’offre non modifiées par le présent Modificatif N°1 restent inchangées.
* Toute soumission qui ne tient pas compte du contenu du présent Modificatif sera rejetée.